

Compte Rendu du CHSCT du 21 mars 2019



La prochaine réunion plénière du CHSCT aura lieu le 10 octobre 2019.

Si vous avez besoin de précisions sur ce compte rendu, si vous avez des propositions d'amélioration des conditions de travail à formuler, des problèmes à faire remonter ou des besoins particuliers, n'hésitez pas à nous contacter et/ou à utiliser le registre Santé et Sécurité afin de les intégrer dans nos prochains débats et au budget si possible. MERCI par avance.

Valérie CHANUDET  
Catherine DARFEUILLE  
Myriam LABIAULE  
Marc MONTEGUT  
Dominique RICHUILLEY

**1 - Élection du secrétaire du CHSCT**

Un nouveau CHSCT a été mis en place à la suite des élections professionnelles de 2018. Une nouvelle secrétaire a été élue : Valérie CHANUDET. Nous remercions Annie LEMEUX pour tout le travail effectué pendant son mandat.

**2 - Approbation du règlement intérieur du CHSCT**

A défaut d'avoir été débattu en CHSCT ministériel, nous nous sommes abstenus sur ce point, conformément aux consignes nationales.

**3 - Approbation des procès-verbaux des réunions du CHSCT du 2 octobre 2018 et du 21 décembre 2018**

PV approuvés.

**4 - Présentation de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail pour 2019, par l'inspecteur santé et sécurité au travail**

Nouveau guide sur la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet, prévention des risques professionnels, y compris pour certains métiers particuliers, des TMS, le risque amiante, faciliter les interventions sur les collectifs de travail en difficulté, lutter contre les violences sexuelles et sexistes au travail, développer la culture de prévention ; On attend également une circulaire sur le fonctionnement des CHSCT.

**5 - Examen des postes à risques pour 2019**

Il s'agit d'une fiche de risques professionnels pour certains postes pour lesquels le médecin de prévention établit des recommandations spécifiques en termes de prévention, de formation, de suivi médical, de fourniture de matériaux.

**6 - Présentation du dossier médical informatisé par le médecin de prévention**

Nous avons un nouveau médecin de prévention : Mme Maryse BROS. Elle ne pourra pas faire les visites médicales quinquennales qui n'ont pas pu être effectuées en raison de l'absence de médecin de prévention ces dernières années. Pour toutes celles et ceux qui le souhaitent et en ont besoin, il faut demander une visite aux services des ressources humaines. En 2019, les visites concernent les personnes nées en années « 9 » et « 4 ». Par ailleurs, le dossier médical informatisé est une obligation mais il faut l'accord du patient pour l'ouvrir. La saisie des données est un travail assez long, mais permettra des statistiques sur la santé des agents de la DGFIP. Il a été garanti un haut niveau de sécurité et la traçabilité des usages du logiciel « préventiel ».

**7 - Point sur les travaux au CFP de Cusset**

A la suite d'un incident survenu cet été et au CHSCT exceptionnel du 21 décembre 2018, des travaux sont envisagés sur le site du Cusset. La densification de l'accueil n'avait pas été anticipée au juste niveau à la suite du transfert de la trésorerie de Vichy. Le déplacement de la badgeuse est proposé. Un ergonome du Ministère va faire des propositions de réaménagement. Des solutions de financement sont à l'étude. Au plan organisationnel, des solutions pourront être trouvées également.

## **8 - Point sur la prévention et protection face à la menace terroriste**

REPORTE

## **9 - Examen des registres santé et sécurité au travail**

→ Vos représentants solidaires ont souhaité la mise en place d'une fiche de saisine du service de la logistique pour faciliter le traitement des demandes relevant de leurs champs de compétence, en plus de la mention sur le cahier hygiène et sécurité des conditions de travail. Nous vous tiendrons au courant de la suite donnée à cette demande.

## **10 - Bilan de l'utilisation des crédits du budget 2018**

Nous avons dépensé 61 673,44 € sur les 61 688 € alloués.

## **11 - Crédits et projets d'actions 2019 pour avis**

Outre les actions habituelles de formation premiers secours et les obligations réglementaires nous allons poursuivre les formations Risques Psycho Sociaux, proposer des formations sur la fatigue oculaire, la CNV, communication Non Violente, la prévention à la gestion des chiens, des achats de petits matériels et de matériel de bureau sur prescription du médecin de prévention, prendre en charge par le CHSCT les dépenses de vérification des installations électrique urgentes, co financer le déplacement de la badgeuse à Cusset, couvrir les places PMR sur le parking de Cusset, poursuivre la réparation des stores en fonction de critère d'urgence, ...

## **12 - Questions diverses**

Une E-Formation sur la santé, la sécurité du travail doit être déployée. Nous appelons votre attention sur la nécessité et l'utilité à suivre cette formation lorsque elle sera mise en place.

Les nombreuses remarques sur la dégradation des prestations de ménage ont été abordées encore, à nouveau. A ce jour des sanctions financières sont appliquées chaque fois que cela est possible. La Direction Générale est consciente de ce problème. Pour autant il n'y a pas d'avancées concrètes au quotidien. Nous le déplorons mais essayons quand même de trouver des solutions.

Le chauffage devrait être mis un peu plus tôt. A cet égard, dès septembre, il faudrait rappeler cette demande à vos gestionnaires de sites ainsi qu'à l'Assistante de Prévention.